

Grand Conseil
de la République et canton de Genève



Rapport de gestion 2011

57e législature
2e année

Genève, février 2012

Table des matières

Grand Conseil

Le budget par politiques publiques et par programmes, demandé par le Grand Conseil à la suite des travaux de GE-Pilote, a été examiné et voté sous cette forme dès 2010, pour le budget 2011. Pour la première fois, cette nouvelle structure sera utilisée pour les comptes de l'année 2011.

Ces modifications ont eu pour conséquence de réorganiser l'ensemble de la présentation du rapport de gestion, notamment par la suppression des chapitres départementaux. Le rapport du Grand Conseil aurait ainsi dû faire l'objet du chapitre politique publique « O – Autorités et gouvernance » dans le programme « O 01 – Grand Conseil » et aurait été adapté, tant sur sa forme que sur son contenu.

Afin de permettre la mise en évidence adéquate des activités du Grand Conseil et de son Secrétariat général, le Bureau a jugé opportun de profiter de ces changements pour prévoir l'élaboration d'un rapport de gestion distinct de celui du Conseil d'Etat, à l'instar du Pouvoir judiciaire qui édicte son propre rapport d'activité depuis 2005.

Quatre fonctions principales caractérisent les attributions constitutionnelles et légales du Grand Conseil :

– fonction législative ;
– fonction de haute surveillance ;
– fonction de recours au Grand Conseil ;
– élections et prestations de serment.

Le nombre d'objets traités se répartit par type de fonctions de la façon suivante :

	2009	2010	2011
Fonction législative	879	871	824
Fonction de haute surveillance	4[1]	4[1]	4[1]
Fonction de recours	92[2]	75[2]	112[2]
Elections (y compris les prestations de serment)	98	213	137
Total	**1073**	**1163**	**1077**

Durant la 2e année de la 57e législature, le Grand Conseil a tenu 75 séances plénières (66 en 2010) représentant 147 heures (132 en 2010). Au cours de l'année 2011, il a traité au total 1057 objets[3] (1143 en 2010).

[1] Il s'agit des rapports d'activité de la Commission de contrôle de gestion, de la Commission des visiteurs officiels, de la Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande. Le traitement des autres rapports de ces commissions est inclus dans les chiffres de la fonction législative. Il en va de même des projets de lois relatifs aux comptes et au budget adoptés par le Grand Conseil.

[2] Y compris les décisions de la Commission de grâce (8 en 2011, 6 en 2010 et 14 en 2009).

[3] Ce chiffre ne comprend pas les recours contre les objets votés (12 en 2011, 14 en 2010 et 27 en 2009) et les recours en grâce traités directement par la Commission de grâce (8 en 2011, 6 en 2010 et 14 en 2009) et non par le Grand Conseil.

Objets traités

	2009	**2010**	**2011**
Initiatives populaires	9	13	14
Projets de lois	458	380	317
Motions	113	146	159
Résolutions	26	43	64
Pétitions	68	57	93
Rapports divers du Grand Conseil et du Conseil d'Etat	55	40	62
Interpellations	0	0	0
Interpellations urgentes écrites	186	234	176
Rapports de la Commission de grâce	10	12	11
Elections (y compris les prestations de serment)	98	213	137
Questions écrites	9	5	24
Total	**1032**	**1143**	**1057**

En 2011, 7 recours ont été déposés contre des objets votés par le Grand Conseil (décisions de validité sur les initiatives populaires ou lois votées).

	2009	**2010**	**2011**
Recours déposés	10	4	7
Recours traités (y compris les recours déposés avant 2011)	17	10	5
Total	**27**	**14**	**12**
Recours pendants devant les tribunaux	9	2	4

Points forts 2011

Le Grand Conseil à la rencontre de la société civile

Le Président Renaud Gautier avait placé son année de présidence sous le signe de la rencontre et des échanges avec la société civile. En marge des sessions parlementaires, il a choisi d'inviter des représentants d'horizons divers qui contribuent à faire Genève.

L'objectif de ces rencontres était d'enrichir tant les députés que les invités du Grand Conseil, en leur permettant de tisser et de développer des liens. Les invités ont également pu faire connaître aux élus leurs activités ainsi que les réalités « de terrain » peu ou mal connues, que les députés n'abordent en principe pas au cours de leurs travaux parlementaires.

Les rencontres thématiques suivantes ont été organisées dans l'enceinte du Grand Conseil et de l'Hôtel de Ville :

– L'eau (2 et 3 décembre 2010), avec la participation de la Direction générale de l'eau (DIM) ;
– L'industrie horlogère (27 et 28 janvier 2011), en partenariat avec l'Ecole d'horlogerie genevoise du CFPT (DIP) ;
– La mobilité (10 et 11 février 2011), avec la participation de la Direction générale de la mobilité (DIM) ;
– Les organisations non gouvernementales nouvellement installées à Genève (17 et 18 mars 2011), en partenariat avec le Centre d'accueil de la Genève internationale et la Chancellerie d'Etat ;
– Le secteur financier et banquier (14 et 15 avril 2011), avec la participation de Genève Place Financière et Sustainable Finance Geneva ;
– L'agriculture (26 et 27 mai 2011), en partenariat avec la Direction générale de l'agriculture (DIM) et l'Office de promotion des produits agricoles de Genève ;
– L'exposition des projets du concours relatif à la transformation des salles du Grand Conseil et des accès publics (22 et 23 septembre 2011) ;
– Le Secrétariat général du Grand Conseil (13 et 14 octobre 2011).

Les institutions, organisations et associations invitées ont grandement apprécié cette possibilité de développer des contacts directs avec les députés du Grand Conseil et de les informer sur leurs activités. Les organismes se sont investis de la meilleure façon pour venir à la rencontre des députés par le biais d'installations et de présentations didactiques et interactives souvent originales et inattendues.

Elections judiciaires liées à la réforme Justice 2011

La réforme de la justice a impliqué l'élection de quelque 75 nouveaux magistrats au sein du Pouvoir judiciaire, auxquels s'ajoutent le remplacement et le renouvellement de charges existantes. Conformément à la constitution genevoise, cette compétence élective appartient en principe au corps électoral. Toutefois, lors de la votation du 26 septembre 2010, le peuple a accepté, à titre exceptionnel, de renoncer à élire lui-même les magistrats dans le cadre de la réforme *Justice 2011*, pour céder cette prérogative au Grand Conseil (loi 10546).

Une partie de ces élections se sont déroulées en 2010 et un certain nombre d'entre elles ont eu lieu en 2011 encore.

Notre parlement s'est notamment réuni en session extraordinaire, le 14 janvier 2011, pour procéder à l'élection et recevoir la prestation de serment de 57 magistrats. Les dernières élections liées à la réforme *Justice 2011* ont ensuite eu lieu durant les sessions ordinaires de l'année 2011.

Présidence et secrétariat du Bureau interparlementaire de coordination

La Convention sur la participation des parlements (CoParl), destinée à remplacer la Convention des conventions, est entrée en vigueur le 1er janvier 2011. Parmi ses innovations, ce nouvel instrument institue le Bureau interparlementaire de coordination, qui remplace le Forum des présidents, connu du temps de la Convention des conventions.

Ce Bureau de coordination se compose d'un membre et d'un suppléant par canton partie à la CoParl (FR, GE, JU, NE, VD, VS). Il est doté d'un secrétariat. Notre Grand Conseil est représenté par Mme Elisabeth Chatelain, membre titulaire, et M. Eric Leyvraz, suppléant.

Lors de sa séance constitutive du 17 février 2011, le Bureau interparlementaire de coordination a désigné la représentante genevoise à sa première présidence, pour les années 2011 et 2012. La vice-présidence est assurée par la représentante du Grand Conseil neuchâtelois. Dans le même temps, notre Secrétariat général a été chargé d'assurer le secrétariat du Bureau interparlementaire de coordination.

Le Bureau interparlementaire de coordination a tenu trois séances en 2011[4].

---

[4] Voir également le rapport de gestion du Bureau interparlementaire de coordination pour l'année 2011, RD 914.

Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises

Les travaux des Premières assises transfrontalières franco-valdo-genevoises, tenues le 4 juin 2010, avaient abouti à une déclaration finale prévoyant notamment la pérennisation du principe d'une rencontre régulière entre élus du canton de Vaud, du canton de Genève et des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Dans ce prolongement, les Deuxièmes assises transfrontalières se sont déroulées au Théâtre de Carouge le 30 septembre 2011. Le thème abordé était *Politique culturelle transfrontalière : expériences et perspectives*, par le biais d'interventions d'acteurs culturels et politiques français, vaudois et genevois. Les prochaines assises auront lieu en France et seront organisées par les représentants français.

Loi sur le protocole

C'est sous l'impulsion du Président Renaud Gautier que les dispositions protocolaires sont désormais fixées dans une loi et non plus dans un règlement. Ce travail a permis de clarifier un certain nombre de questions en relation avec le protocole, en particulier lors des manifestations officielles.

Concours portant sur la transformation des salles du Grand Conseil et des accès publics

Les possibilités de transformation et d'amélioration des salles du Grand Conseil et des accès publics ont fait l'objet d'une étude de faisabilité, dont le rapport final, réalisé par un mandataire externe, a été présenté aux chefs de groupes et à la presse le 22 septembre 2010.

Sur la base de l'étude, le DCTI a été mandaté pour lancer un concours de projets pluridisciplinaire (architecte et ingénieur civil) à un degré en procédure ouverte, lequel a été publié fin décembre 2010.

Le jury constitué pour le concours s'est réuni à plusieurs reprises et a terminé de délibérer le 30 juin 2011. Le premier prix a été remporté par le projet *Zenith* des bureaux *Bonhôte et Zapata Architectes à Genève* et *Ott@Uldry Ingénieurs civils à Genève*. L'exposition des projets s'est déroulée dans la cour de l'Hôtel de Ville en septembre 2011 durant deux semaines.

Un certain nombre de mesures de concrétisation du projet sont attendues en 2012, en particulier en ce qui concerne les démarches et la constitution du dossier en vue des demandes d'autorisation.

Rénovation de la salle Petitot

La salle Petitot de l'Hôtel de Ville a été rénovée durant l'année 2011, notamment les peintures et les sols. Au cours des travaux, une voûte datant de 1860 a été découverte et restaurée.

475e anniversaire de la convocation sonore des députés aux sessions parlementaires

Depuis le 22 février 1536, soit dix ans après la création du Conseil des Deux-Cents – l'ancêtre de notre Grand Conseil – les conseillers sont appelés en session parlementaire par l'une des cloches de Saint-Pierre, coptée manuellement une fois par minute pendant une demi-heure, deux heures avant l'ouverture de la première séance du Grand Conseil.

Pour cette commémoration, le Président Renaud Gautier et une délégation du Bureau du Grand Conseil se sont rendus à la Cathédrale Saint-Pierre, gravissant les marches du beffroi, pour copter « l'Accord » (la cloche qui sert actuellement à cet appel) avant l'ouverture de la session parlementaire du mois de juin en compagnie des représentants de la Fondation des clefs de Saint-Pierre, de l'Eglise nationale protestante et de la paroisse protestante de Saint-Pierre.

Participation à l'inventaire suisse des traditions vivantes pour les relevés de l'éclosion de la première feuille du marronnier de la Treille

Début 2011, le canton de Genève avait rendu dix propositions d'inscriptions pour l'inventaire du patrimoine culturel immatériel suisse en cours d'élaboration, suite à l'adhésion de la Suisse à la Convention de l'UNESCO sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

La tradition botanique genevoise et l'observation de l'éclosion de la première feuille du marronnier de la Treille, tâche historique dévolue au Sautier du Grand Conseil et bien connue du public, figurent parmi les propositions retenues. Le Secrétariat général a donc préparé et fourni la documentation nécessaire au groupe de travail de la Confédération en charge du dossier, qui publiera en 2012 une liste des traditions vivantes de Suisse.

Le travail a été effectué en collaboration avec le Conservatoire et jardin botaniques de la Ville de Genève et le groupe de travail de la Confédération en charge du dossier. Pour le Secrétariat général du Grand Conseil, il s'agissait de faire ressortir et de garantir la visibilité de la tradition du marronnier dans un dossier concernant la tradition botanique genevoise en général.

Fonction législative

La fonction législative comporte notamment les attributions du Grand Conseil suivantes :

- décisions relatives aux initiatives populaires, c'est-à-dire l'examen de leur validité (art. 66 de la constitution cantonale, Cst GE, A 2 00), leur prise en considération et l'élaboration éventuelle d'un contre-projet (art. 67 Cst GE) ;
- adoption, amendement ou rejet de projets qui lui sont présentés par les députés ou le Conseil d'Etat (art. 78 Cst GE) ;
- approbation ou rejet des conventions intercantonales et internationales (art. 99 Cst GE) ;
- vote des impôts (art. 2 let. g de la loi portant règlement du Grand Conseil, LRGC, B 1 01), création et dissolution des fondations de droit public (art. 2 let. k LRGC), fixation du traitement des fonctionnaires publics (art. 2 let. j LRGC) ;
- traitement des motions, résolutions, questions et interpellations urgentes écrites ;
- traitement des recours contre les actes du Grand Conseil, en particulier les lois votées et les décisions sur la validité des initiatives populaires (art. 177 ss LRGC) ;
- publication du « Mémorial des séances du Grand Conseil » (art. 42-45 LRGC), en tant que source législative et d'interprétation.

Durant l'année 2011, le détail des objets traités dans le cadre de la fonction législative du Grand Conseil s'établit comme suit :

	Traités	Renvoyés en commission	Retirés	Autre	Total
Initiatives	7	7	0	0	14
Projets de lois	147	137	33	0	317
Motions	114	32	13	0	159
Résolutions	41	15	8	0	64
Rapports divers	30	24	1	3[5]	58
Questions	0	0	0	24[6]	24
Interpellations urgentes écrites	0	0	0	176[7]	176
Recours	détail ci-dessus, p. 3				12
Total fonction législative					824

Réforme de la justice

Les travaux législatifs sur la réforme de la justice (*Justice 2011*), entamés en 2008, ont été finalisés en 2011, sous réserve de trois projets de lois qui lui sont indirectement liés[8].

---

[5] Rapports divers traités dans les points initiaux de l'ordre du jour.

[6] Questions reçues et renvoyées au Conseil d'Etat (points initiaux de l'ordre du jour).

[7] Interpellations reçues et renvoyées au Conseil d'Etat (points initiaux de l'ordre du jour).

[8] Il s'agit des projets de lois suivants, en suspens devant la Commission *ad hoc* Justice 2011 :

– PL 10466 du Conseil d'Etat modifiant la loi générale sur le logement et la protection des locataires (I 4 05) ;

– PL 10890 de Mmes et MM. Loly Bolay, Mauro Poggia, Mathilde Captyn, Eric Bertinat modifiant la loi organisant la commission de conciliation en matière de baux et loyers (LCCBL) (E 3 15) ;

– PL 9799-A : rapport de la Commission judiciaire et de la police chargée d'étudier le projet de loi de MM. Christian Luscher, Olivier Jornot, Renaud Gautier, Pascal Pétroz, Gilbert Catelain, Claude Jeanneret et Pierre Weiss modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (E 2 05).

Pour rappel, cette réforme fait suite à l'exigence de l'article 86 al. 2 de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral (procédure administrative) et aux perspectives d'unification des procédures pénale et civile. La Commission *ad hoc* Justice 2011, instituée le 21 février 2008 (voir la résolution 553), a été chargée de l'examen des projets de lois relatifs à cette réforme. Le détail des objets traités en 2011 par la commission et le Grand Conseil dans ce cadre s'établit comme suit :

Objet	**Commission ad hoc Justice 2011**	**Grand Conseil**
PL 10761 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (E 2 05) (corrections formelles et matérielles)	Voté le 30 mars 2011	Voté le 27 mai 2011
PL 10783 modifiant la loi d'application du code civil suisse et autres lois fédérales en matière civile (LaCC) (E 1 05) (PL déposé par des députés, relatif au rétablissement de la publicité des transactions immobilières)	Voté le 20 avril 2011	Voté le 27 mai 2011
PL 10762 modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (E 2 05) Transformé par la commission en PL modifiant la loi concernant le traitement et la retraite des magistrats du pouvoir judiciaire, du 26 novembre 1919 (E 2 40)	Voté le 20 avril 2011	Voté le 23 juin 2011

Collaboration intercantonale

La commission interparlementaire chargée d'examiner le projet de convention HES-SO a tenu trois séances en 2011. Elle a rendu son rapport final le 30 juin 2011 et a ainsi terminé ses travaux. Il est prévu que la convention entre en vigueur le 1er janvier 2013. A Genève, son approbation par le Grand Conseil fait l'objet du PL 10882, déposé par le Conseil d'Etat le 20 octobre 2011 et renvoyé à la Commission des affaires communales, régionales et internationales.

A la fin de l'année 2011, une concertation a été lancée par le Bureau interparlementaire de coordination sur l'opportunité d'instituer ou non une commission interparlementaire (CIP), en lien avec la consultation sur une modification du Concordat (national) instituant des mesures contre la

violence lors de manifestations, initiée par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Les bureaux des parlements romands ont renoncé à l'institution d'une CIP.

Une seconde concertation a été engagée le 16 décembre 2011 par le Bureau interparlementaire de coordination au sujet du projet de révision du concordat romand sur les entreprises de sécurité, proposée par la Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP)[9].

Mémorial du Grand Conseil

Depuis 1828, le Mémorial constitue un outil indispensable, dans la mesure où il garde la trace de l'intention du législateur et sert à l'interprétation des textes législatifs. Il contient également les textes soumis à discussion ainsi que les lois, les motions et les résolutions adoptées. Le Mémorial du Grand Conseil est une source importante d'informations sur la vie politique et sociale à Genève. Il rend accessibles au public, dans leur intégralité, les débats du Grand Conseil dont il recrée l'atmosphère. Il assure ainsi la transparence de l'action parlementaire et perpétue le souvenir des faits marquants de la vie genevoise.

A ce jour, il comporte plus d'un demi-million de pages (consultables à la Bibliothèque de Genève ou aux Archives d'Etat, ainsi que sur le site internet du Grand Conseil depuis 1993).

Le Mémorial de cette deuxième année de la 57e législature devrait comprendre quelque 24 000 pages, réparties en 25 volumes.

Fonction de haute surveillance

La fonction de haute surveillance du Grand Conseil s'exerce plus particulièrement par trois commissions parlementaires : Commission des finances, Commission de contrôle de gestion et Commission des visiteurs officiels. S'y ajoutent trois commissions interparlementaires de contrôle: Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2, Commission interparlementaire de contrôle des concordats sur la détention pénale et Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande.

---

9 En janvier 2012, les instances parlementaires compétentes des cantons romands ont décidé qu'une CIP devrait être instituée en vue de l'examen de ce projet.

Commission des finances

La haute surveillance de la Commission des finances comporte surtout l'étude et le vote du budget et des comptes. L'étude des comptes 2010 s'est déroulée sur six séances, entre avril et mai 2011, représentant environ 30 heures.

Dans le cadre de ses travaux sur le budget 2012, la commission a consacré 65 heures à son examen, représentant 10 séances, qui se sont déroulées entre septembre et début décembre 2011.

Commission de contrôle de gestion

La Commission de contrôle de gestion (CCG) est chargée d'examiner et de surveiller, à titre permanent, la gestion du Conseil d'Etat et de l'administration, la gestion et l'activité de l'administration décentralisée, la gestion des organismes subventionnés par l'Etat ou dépendant de celui-ci, ainsi que le respect des conditions de dotation faites par l'Etat (art. 201A LRGC). Pour l'accomplissement de sa mission, la CCG dispose d'un certain nombre de prérogatives, notamment en matière de recherche d'informations et de documents (art. 24 de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, D 1 10, et art. 201A al. 7 LRGC).

Au cours de l'année parlementaire 2010-2011 (du 22 novembre 2010 au 21 novembre 2011), la Commission de contrôle de gestion s'est réunie en séance plénière durant 96 heures. Pendant cette période, elle a procédé à 60 auditions. Les sous-commissions se sont quant à elles réunies en séance pendant 8 heures[10].

Commission des visiteurs officiels

La Commission des visiteurs officiels a notamment pour mission d'examiner les conditions de détention dans tous les lieux de privation de liberté situés dans le canton, dans les établissements soumis au concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté, ainsi que dans les établissements où sont placés des adolescents par une autorité pénale genevoise (art. 227 LRGC). Dans ce cadre, elle effectue des visites annoncées ou inopinées (art. 228 et 228A LRGC). Elle entend les personnes privées de liberté qui en

[10] Voir également le rapport d'activité de la Commission de contrôle de gestion (Année parlementaire 2010-2011), RD 922.

font la demande et peut proposer à d'autres détenus d'être entendus (art. 227 al. 4 LRGC).

Durant l'année 2011, la commission a tenu 24 séances et a effectué la visite de 17 établissements de détention et autres locaux de privation de liberté. Des membres de la commission ont par ailleurs présenté cette dernière à trois reprises à l'école de formation des agents de détention. La commission a fait rapport sur le Centre éducatif de détention et d'observation La Clairière, après avoir mandaté trois experts et effectué plusieurs auditions[11]. Elle a procédé au cours de l'année 2011 à une vingtaine d'observations de renvois, y compris de renvois par vol spécial.

La commission a également participé aux travaux de la Commission interparlementaire chargée du contrôle de l'exécution des concordats latins sur la détention pénale (CIP « détention pénale »). Une délégation genevoise a enfin été auditionnée par le Grand Conseil vaudois dans la cadre d'une réflexion sur la constitution d'une commission analogue chez nos voisins.

Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2

La Commission interparlementaire de contrôle HES-SO et HES-S2 (CIP HES-SO) a été instituée par la Convention intercantonale relative au contrôle parlementaire sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (C 1 28). Elle se compose de 7 membres par canton concerné (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS) et est notamment chargée d'étudier le rapport annuel du Comité stratégique et le plan financier pluriannuel. En 2011, la CIP a siégé à 3 reprises en séance plénière[12].

Commission interparlementaire de contrôle des concordats sur la détention pénale

La CIP détention pénale a été instituée en vue du contrôle interparlementaire de l'application des deux concordats relatifs à la détention pénale[13]. Elle se compose de 3 membres par canton contractant (GE, FR, JU,

[11] Voir RD 893.

[12] Voir également le Rapport de la Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO et HES-S2 pour l'année 2011 (CIP HES-SO), RD 899.

[13] Concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes) (CLDPA) (E 4 55) et Concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin) (CEDPM) (E 4 58).

NE, TI, VD, VS), à l'exception du Tessin, lequel ne participe pas à la CIP. Celle-ci a tenu deux séances en 2011.

Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande

Cette CIP de contrôle, composée de 7 membres par canton contractant (BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS), fait suite à l'entrée en vigueur de la Convention scolaire romande (C 1 07), le 1er août 2009. Sa séance inaugurale a eu lieu le 22 janvier 2010. Elle s'est réunie à 2 reprises en 2011, le Bureau de la CIP ayant tenu 4 séances[14]. La délégation genevoise s'est quant à elle réunie 3 fois en 2011 pour préparer les séances plénières de la CIP.

Fonction de recours

La fonction de recours comporte en particulier les attributions du Grand Conseil suivantes :

– réception et traitement des pétitions (art. 2 let. o LRGC) ;
– réception et traitement des demandes de grâce (art. 2 let. a LRGC).

Le détail de la fonction de recours du Grand Conseil s'établit comme suit :

	2009	2010	2011
Pétitions	68	57	93
Grâces (compétence du Grand Conseil et de la Commission de grâce)	24	18	19

Pétitions

Une modification de la loi portant règlement du Grand Conseil (LRGC), proposée par le Bureau et entrée en vigueur le 18 mai 2010 (PL 10617), a permis de réduire le délai de traitement des pétitions par le Grand Conseil. Ce délai était souvent très long, ce qui pouvait laisser à penser un manque d'égards envers les pétitionnaires, dans l'exercice d'un droit garanti par la constitution genevoise.

---

[14] Voir également le Rapport de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande pour l'année 2011 (CIP CSR), RD 913.

Les rapports sur les pétitions sont inscrits à l'ordre du jour de la séance du vendredi après-midi (extraits), même s'il y a un rapport de minorité. Ils sont traités, dans la mesure du temps disponible, à la suite des objets non controversés de la séance des extraits.

En outre, la Commission des pétitions bénéficie spécifiquement d'un soutien scientifique du Secrétariat général, dès la rentrée de septembre 2011.

Le détail des pétitions traitées s'établit comme suit :

	2009	**2010**	**2011**
Reçues et renvoyées en Commission des pétitions	37	47	45
Traitées	65	55	86
Retournées en commission	3	0	3
Retirées	0	2	4
Total	**68**	**57**	**93**

Grâce

En 2011, la Commission de grâce a étudié 19 recours en grâce dont 11 traités par le Grand Conseil, soit :

	2009	**2010**	**2011**
Recours examinés par la commission	24	18	19
Recours traités par le Grand Conseil	10	12	11
Recours de la compétence de la commission	14	6	8
Amendes	9	6	5
Peines pécuniaires	3	1	0
Peines privatives de liberté	12	11	14
Grâces accordées	8	4	4
Grâces rejetées	16	14	15
Dossiers reportés	0	0	0

Elections et prestations de serment

Cette fonction comporte en particulier les attributions suivantes du Grand Conseil :

– élection des magistrats du Pouvoir judiciaire dans l'intervalle des élections générales (art. 132 al. 4 Cst GE) ainsi que, aux conditions fixées par les lois qui les instituent, des membres des commissions officielles et du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence ainsi que de son suppléant (art. 2 let. l LRGC) ;
– prestation de serment des conseillers d'Etat, des magistrats du Pouvoir judiciaire et des magistrats de la Cour des comptes (art. 2 let. m LRGC).

En 2011, le Grand Conseil a procédé à 137 élections, en particulier à celle du Procureur général, ce qui est très rare. Il a également fait prêter serment à un nouveau magistrat de la Cour des comptes.

Secrétariat général du Grand Conseil

Soutien à la Présidence, au Bureau et aux députés

Le soutien à la Présidence et au Bureau implique tout d'abord la préparation des séances du Bureau par le Sautier et son adjoint. Ils y participent avec voix consultative et assurent le suivi des décisions du Bureau.

Le Secrétariat général se charge en outre de l'organisation des sessions, en établissant le projet d'ordre du jour à l'intention du Bureau. Lors des séances, il apporte un appui juridique et en matière de procédure à la Présidence, afin d'assurer le bon déroulement des séances et des votes. Il conseille également les députés sur la présentation de leurs divers textes parlementaires et leurs amendements. A l'issue de la session, il établit le procès-verbal et se charge de l'envoi des textes votés, en vue de leur publication.

En 2011, le Secrétariat général a également organisé divers événements, dans le cadre de ses prestations de soutien :

– les rencontres avec la société civile en marge des sessions du Grand Conseil ;
– l'exposition des résultats du concours relatif à la transformation des salles du Grand Conseil et des accès publics ;
– la séance extraordinaire d'élection et de prestation de serment des magistrats dans le cadre de la réforme *Justice 2011*, le 14 janvier 2011 ;
– les Deuxièmes assises transfrontalières franco-valdo-genevoises, le 30 septembre 2011 au Théâtre de Carouge ;
– la sortie annuelle des députés, qui a eu lieu à la Société nautique de Genève ;
– la traditionnelle rencontre avec les représentants des milieux internationaux, le samedi 18 juin 2011 à l'Organisation météorologique mondiale et au Conservatoire et jardin botaniques de la Ville de Genève ;
– la commémoration du 475e anniversaire de la convocation sonore des députés aux sessions parlementaires ;
– la présentation du fonctionnement du Secrétariat général et de ses collaborateurs aux députés, lors de la rencontre en marge de la session du Grand Conseil des 13 et 14 octobre 2011.

Soutien aux commissions parlementaires

Aux termes de l'article 189A LRGC, les commissions bénéficient des services d'un secrétaire scientifique. En exécution de cette disposition, le Grand Conseil dispose, en plus des trois secrétaires de commission, d'une collaboratrice scientifique et de quatre secrétaires scientifiques (de formation universitaire). En 2011, les commissions suivantes ont spécifiquement bénéficié de l'appui d'un secrétaire scientifique (respectivement d'une collaboratrice scientifique) :

- Commission des finances ;
- Commission de contrôle de gestion ;
- Commission des affaires communales, régionales et internationales ;
- Commission *ad hoc* Justice 2011 ;
- Commission *ad hoc* sur le personnel de l'Etat ;
- Commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil ;
- Commission de grâce ;
- Commission législative (pour le traitement des initiatives populaires, les procédures de rectification et certains objets ponctuels) ;
- Commission des visiteurs officiels ;
- Commission des pétitions ;
- Délégation genevoise à la Commission interparlementaire relative à l'avant-projet de convention HES-SO ;
- Délégation genevoise à la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande.

Dans le cadre de son appui au travail des commissions, le Secrétariat général se charge de la préparation des séances, d'entente avec les présidents, notamment en envoyant les convocations et en organisant les auditions. Les procès-verbalistes qu'il met à disposition assurent la tenue des procès-verbaux. Les secrétaires scientifiques apportent en outre un appui essentiel, par exemple en préparant la documentation des séances, en fournissant, en cas de besoin, un soutien au niveau procédural ou juridique, ou encore en effectuant des travaux de recherche pour la commission dont ils s'occupent. Ils assurent également l'échange d'informations avec les départements. Les secrétaires scientifiques sont chargés d'apporter une aide à la rédaction des rapports de commissions, notamment en transmettant au rapporteur le résultat des votes et le texte voté. Ils doivent également veiller à la cohérence interne et externe de ce dernier.

Soutien au parlement

Le Secrétariat général gère le dépôt, la duplication et l'expédition des textes de chaque session. Il vérifie les textes déposés par les députés et la rédaction des amendements. Il s'occupe de la gestion des séances (p. ex. amendements) et du fonctionnement de l'infrastructure logistique de la salle du Grand Conseil, y compris la gestion de la retransmission télévisée. La maintenance est également assurée pour les séances du Conseil municipal et de l'Assemblée constituante.

Le Secrétariat général s'occupe de la réception et de l'acheminement de la correspondance destinée à la Présidence et aux commissions. En outre, il gère l'ensemble de l'acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement du Grand Conseil et au travail des députés.

Gestion financière du Grand Conseil et du Secrétariat général

Aux termes de l'article 40 al. 2 LRGC, le budget annuel du Grand Conseil et de son Secrétariat général est préparé par le Bureau, afin d'être intégré dans le budget de l'Etat. Dans ce cadre, le Sautier établit le projet de budget à l'intention du Bureau (art. 41 al. 3 let. e LRGC). De même, il se charge de la tenue des comptes en passant les écritures comptables, en préparant les comptes en vue de leur approbation et en recevant l'Inspection cantonale des finances dans le cadre de leur révision, ainsi que la Cour des comptes.

La gestion financière implique également la tenue et le paiement des indemnités des députés. Ces opérations sont facilitées par un système de gestion informatisée, développé par le Secrétariat général.

En 2011, après l'entrée en vigueur de la loi 10616 sur la transparence et le financement des partis politiques, le Bureau du Grand Conseil a examiné les conditions d'application de l'article 47 al. 5 LRGC, lequel prévoit une augmentation sensible du montant de l'indemnité annuelle octroyée aux partis politiques représentés au Grand Conseil. Le Bureau a finalement conclu à un calcul de cette nouvelle indemnité *pro rata temporis* et a fait procéder au versement complémentaire de cette indemnité. En 2012, le versement sera complet, mais dépendra du respect des obligations fixées par la loi et précisées aux articles 4A à 4D du règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques (A 5 05.01).

Systèmes d'information

Le Secrétariat général, en collaboration avec le Centre des technologies de l'information (CTI), conduit les projets informatiques propres au Grand Conseil. Il s'appuie également sur un partenariat avec les services informatiques de l'Assemblée fédérale. Le Secrétariat général assure la maintenance et le développement des outils informatiques mis à la disposition des députés.

Site internet

Le site internet du Grand Conseil est l'outil privilégié de communication et d'information du public sur les activités de l'institution. Il devrait faire l'objet d'une refonte en 2012.

L'ensemble des textes publics, tels que les projets de lois, de motions, de résolutions, les rapports, les ordres du jour et les procès-verbaux des sessions, y figurent et sont facilement accessibles depuis la page d'accueil. En outre, chaque commission dispose d'une page spécifique, sur laquelle figurent les membres et les objets en suspens.

Depuis le 18 janvier 2011, la LRGC prévoit la publication et la mise à jour, au début de chaque année civile, de la liste des liens d'intérêts des députés, non seulement au Mémorial du Grand Conseil mais également sur le site internet. L'indication des liens d'intérêts figure sur la fiche personnelle de chaque député.

C'est également par le biais du site internet que, depuis la session d'octobre 2009, les personnes intéressées peuvent accéder à la diffusion vidéo des séances (s*treaming*). Depuis le début de l'année 2011, il est désormais possible de visionner, également sur le site internet, les archives des vidéos diffusées en direct.

Le Mémorial, dès l'année 1993, est accessible sur le site internet. Un moteur de recherche, que le Secrétariat général s'efforce constamment d'améliorer, permet de retrouver les débats parlementaires à l'aide de divers critères.

Gestion des documents

Lancé par le Secrétariat général en 2007, le projet ArchiDoc a pour but de permettre la gestion informatisée de l'ensemble des documents du Secrétariat général et des commissions du Grand Conseil. En particulier, il offre une gestion partagée des documents par les collaborateurs, ce qui permet notamment d'accroître leur polyvalence et de faciliter les éventuels

remplacements en cas d'absence. ArchiDoc constitue également l'une des structures de base dans le cadre du projet ACCORD (*e-parlement*).

Projet ACCORD (e-parlement)

Le projet de *e-parlement,* baptisé ACCORD en référence à la cloche de Saint-Pierre appelant les députés en session depuis 475 ans, a démarré fin 2010. Après la définition de la structure et des outils techniques nécessaires, l'année 2011 a été consacrée au développement du projet, en particulier en ce qui concerne la programmation de l'application. La phase de test a débuté à la fin 2011 et devrait encore durer quelques mois, en vue de la mise en service de l'application pour les députés et de l'élaboration du manuel d'utilisation, en tenant compte notamment des exigences de confidentialité des procès-verbaux et des documents distribués en commission.

Contrôle interne du Secrétariat général et loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD)

Un système de contrôle interne a été mis en place en 2007. Il concerne aussi bien l'aspect financier que l'aspect « métier ». Il a été affiné et développé en 2010 et 2011.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2010, la modification de la LIPAD votée en 2008 prévoyait un délai de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2011, pour sa mise en œuvre. Pour le Grand Conseil et son Secrétariat général, les travaux suivants ont été effectués :

– désignation du responsable LIPAD et des autres personnes chargées de l'application de la loi par le Bureau du Grand Conseil ;
– recensement et mises à jour des procédures internes relatives à l'accès aux documents et à la protection des données, en vue de leur adoption par le Bureau du Grand Conseil ;
– recensement des fichiers et de leur contenu, préparation des déclarations de fichiers et déclarations dans le catalogue tenu par le préposé à la protection des données et à la transparence.

L'ensemble de ces opérations a pu être mené à bien dans le délai légal. Une évaluation des nouvelles procédures et des listes des fichiers sera effectuée durant le premier semestre 2012, afin d'apporter les corrections et précisions qui pourraient s'avérer nécessaires.

Perspectives et objectifs 2012

Les volontés d'action pour 2012 se répartissent principalement entre les points suivants :

- travaux en vue de la rénovation des salles du Grand Conseil et des accès publics, y compris la recherche d'une salle de remplacement durant les travaux ;
- visites du Président Pierre Losio, accompagné de membres du Bureau selon leur disponibilité, aux conseils municipaux du canton à l'occasion de leurs séances ordinaires ; ces visites informelles ont plus particulièrement pour objectif de marquer la reconnaissance du parlement cantonal pour le travail républicain de proximité effectué par les Conseillères et Conseillers municipaux au service des citoyens des communes genevoises ;
- poursuite du développement et de la consolidation du soutien aux commissions, dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 189A LRGC ;
- consolidation du secrétariat du Bureau interparlementaire de coordination et renforcement du suivi des dossiers parlementaires liés aux affaires extérieures ;
- finalisation du projet ACCORD (*e-parlement*), mise en test du prototype par les députés, puis élaboration du manuel d'utilisation, en tenant compte notamment des exigences de confidentialité des procès-verbaux et des documents distribués en commission, mise en service de l'application ;
- adaptation de toutes les applications informatiques liées à l'édition du Mémorial et à la retransmission vidéo des séances, en collaboration avec les services informatiques de l'Assemblée fédérale ;
- travaux de refonte du site internet du Grand Conseil.

***